

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 16 mai 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de votants :	23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Grégory BLUTEAU, Dominique BOCQUET (pouvoir de Catherine BESNARD), Maryline GIRAUD, Philippe GUILLET, Jonathan MICHEAU, Yvette NANINCK, Jean-Paul RABILLER, Huguette VANHAUTE, Romain TRICOIRE, Nelly VRIGNON (pouvoir d'Aline GRONDIN), Jean HERB, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Catherine BESNARD	procuration à	Dominique BOCQUET.
Aline GRONDIN	procuration à	Nelly VRIGNON.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Nelly VRIGNON**.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 (p. 2)
- 25-05-027 : HOMMAGE A MONSIEUR BENOTEAU – Dénomination d'un espace vert situé route de la Caserne des Saulniers (p. 2)
- 25-05-028 : JURES d'ASSISES – Tirage au sort des listes 2026 (p. 3)
- 25-05-029 : PERSONNEL – Mise à disposition de personnel au SIEEJ (p. 4)
- 25-05-030 : PERSONNEL – Ouverture de postes saisonniers complémentaires (p. 4)
- 25-05-031 : AFFAIRES SCOLAIRES – Reconduction des interventions « Musique et Danse » en milieu scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 (p. 5)
- 25-05-032 : FINANCES – Décision Modificative n°1 (p. 6)
- 25-05-033 : FINANCES – Autorisation de cession d'un tracteur et d'un broyeur d'accotement (p. 7)
- 25-05-034 : FONCIER COMMUNAL – Commercialisation des parcelles à bâtir situées chemin du Plumat (p. 7)
- 25-05-035 : VOIRIE – Attribution marché de travaux – Tranche optionnelle pour l'aménagement de la rue des Frères Lumière (p. 8)
- 25-05-036 : BÂTIMENTS – Implantation d'une passerelle de type LoRa sur trois bâtiments communaux (p. 9)

- 25-05-037 : BÂTIMENTS – Rénovation du complexe sportif Madoreau – Validation de la forfaitisation des rémunérations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'équipe de maîtrise d'œuvre (p. 10)
- 25-05-038 : INTERCOMMUNALITE – Fonds de concours intercommunal – Demande de soutien financier pour la rénovation du complexe sportif Madoreau (p. 11)
- 25-05-039 : SYDEV – Convention relative à des travaux neufs d'éclairage concernant le programme annuel de rénovation d'éclairage public 2025 (p. 12)
- 25-05-040 : SYDEV – Convention relative à une opération de rénovation d'éclairage public dans la zone portuaire (p. 12)
- 25-05-041 : SYDEV – Convention relative à des travaux de rénovation d'éclairage concernant les boules à moyen taux de panne (p. 13)
- Informations sur les décisions prises suite à la réception des déclarations d'intentions d'aliéner (p. 14)
- Relevés de décisions de Madame le Maire en application des délégations confiées par le Conseil Municipal (p. 15)
- Questions diverses (p. 17)

Madame le Maire ouvre la séance à 20h33.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

25-05-027 : HOMMAGE A MONSIEUR BENOTEAU – DENOMINATION D'UN ESPACE VERT SITUÉ ROUTE DE LA CASERNE DES SAULNIERS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rendre hommage à Thierry BENOTEAU, qui fut conseiller municipal de 1995 à 2024, en nommant un espace public à son nom.

Cette proposition fait suite à des échanges avec les enfants de Thierry BENOTEAU. Ses enfants y sont favorables et ont validé l'emplacement prévu.

L'espace dédié à Thierry BENOTEAU serait l'espace vert situé route de la Caserne des Saulniers et l'inscription envisagé sur la plaque de signalisation serait « ESPACE Thierry BENOTEAU, conseiller municipal de 1995 à 2024 ».

L'inauguration de cet espace pourrait se dérouler fin juillet début août 2025 en présence de ses enfants.

Madame le Maire explique les raisons pour lesquelles ce site a été choisi. Il regroupe des aspects correspondants aux valeurs et aux centres d'intérêts de Thierry BENOTEAU :

- La valeur famille, ce site est le lieu retenu pour l'opération « Un arbre, Une naissance ».
- La nature, Thierry BENOTEAU était chasseur.
- Le lien social, c'est un lieu favorisant la convivialité, le regroupement et les rencontres.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE NOMMER** l'espace vert situé route de la Caserne des Saulniers « ESPACE Thierry BENOTEAU, conseiller municipal de 1995 à 2024 ».

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

25-05-028 : JURES D'ASSISES – TIRAGE AU SORT DES LISTES 2026

Le Jury criminel de la Cour d'Assises du Département de la Vendée, est composé de magistrats et d'un jury populaire désigné par tirage au sort. Il y a une Cour d'Assises par département. Pour le Département de la Vendée, le nombre de jurés pour 2026 est fixé à 557.

Ces jurés sont répartis proportionnellement à la population du Département par commune ou communes regroupées.

Deux jurés sont attribués à Jard sur Mer. La Commune devra donc procéder à un tirage au sort en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés. Le nombre de personnes tirées au sort sera de 6 (le triple du nombre de jurés). Ce tirage au sort se fait à partir de la liste électorale et seuls peuvent remplir les fonctions de jurés les citoyens âgés de plus de 23 ans au 31 décembre 2025.

Madame le Maire invite Monsieur MICHEAU, conseiller municipal le plus jeune, et Monsieur HERB, doyen de l'assemblée, à procéder au tirage au sort demandé. Les personnes inscrites sur la liste électorale qui ont été tirées au sort afin de dresser la liste annuelle des jurés d'assises sont :

	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO INSCRIPTION LISTE ELECTORALE
1	Madame HARMAND Danielle – nom d'usage GUILLET	23/04/1943 Née à Bobigny	1541
2	Madame JUMELLE Jeannine – nom d'usage MONNIER	22/02/1941 Née à Montmagny	1675
3	Monsieur COSTE Christian	13/03/1955 Né à La Roche sur Yon	792
4	Monsieur LEFEBVRE D'HERBOMEZ Christian	27/06/1960 Né à Nantes	1830
5	Monsieur DAL-PONT Régis	28/07/1968 Né à Chamalières	839

6	Monsieur CAILLAUD Matthieu	21/04/1999 Né à Sèvres	573
----------	----------------------------	---------------------------	-----

25-05-029 : PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU SIEEJ

Madame le Maire expose que la Commune de Jard sur Mer assure la gestion administrative du Syndicat Intercommunal Educatif Enfance Jeunesse (SIEEJ). Pour ce faire, la Commune met à disposition du SIEEJ le personnel administratif nécessaire.

Madame le Maire précise que dans la mesure où la Commune doit verser aux agents communaux la rémunération correspondant à leur grade, le SIEEJ rembourse le montant de ces rémunérations en fonction de l'état des heures établi par la Commune.

Madame le Maire indique que les mises à disposition peuvent être établies pour une durée de 3 ans. La précédente convention arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

Elle précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 5 mai 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de Madame Josiane BROIX, adjoint administratif territorial, au bénéfice du Syndicat Intercommunal Educatif Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 3 ans, pour les missions de comptabilité, conformément à la convention,
- **D'APPROUVER** la mise à disposition de Madame Chloé LAURENT, rédacteur territorial au bénéfice du Syndicat intercommunal Educatif Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 3 ans, pour les missions d'élaboration du budget, conformément à la convention,
- **D'APPROUVER** la mise à disposition de Monsieur Etienne CHOQUET, adjoint administratif territorial au bénéfice du Syndicat intercommunal Educatif Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 3 ans, pour les missions de secrétariat, conformément à la convention,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Commune et le SIEEJ pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2025.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
23				

25-05-030 : PERSONNEL – OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire donne la parole à Madame PAOLI.

Madame PAOLI rappelle que par délibération en date du 3 avril dernier, le Conseil Municipal a ouvert les postes nécessaires pour la surveillance des plages de la Commune.

Afin d'assurer une surveillance correspondant pleinement à la fréquentation de la plage de Boisvinet et de la plage du Pé du Canon qui potentiellement peuvent être fréquentées dès la fin de matinée, il a été décidé de surveiller ces deux plages de 11h00 à 19h00 sur la période du 5 juillet au 31 août 2025.

Par conséquent, les besoins des surveillants de baignade seront les suivants :

- Du 5 juillet au 14 juillet 2025 : **12 surveillants** au lieu de 11 initialement prévus.
- Du 15 juillet au 17 août 2025 : **13 surveillants** au lieu de 12 initialement prévus.
- Du 18 août au 31 août 2025 : **12 surveillants** au lieu de 11 initialement prévus.

Le reste des besoins pour les autres périodes détaillées dans la délibération du 3 avril 2025 restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE VALIDER** cette modification et de recruter du personnel saisonnier en conséquence.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
23				

25-05-031 : AFFAIRES SCOLAIRES – RECONDUCTION DES INTERVENTIONS « MUSIQUE ET DANSE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OYSELLET.

Monsieur OYSELLET explique le programme « *interventions Musique et Danse en milieu scolaire* » est mis en place par le Conseil Départemental, en lien avec les communes le souhaitant.

Ce programme permet la venue d'intervenants spécialisés au sein des écoles primaires et favorise ainsi une ouverture à l'éducation culturelle et artistique des enfants.

Ces interventions éducatives se déroulent sur le temps scolaire, à raison de 8 séances d'une heure par classe du CP, CE1, CE2 (cycle 2) au CM1, CM2 (cycle 3). Les élèves de cycle 2 bénéficient de séances d'éveil musical tandis que des ateliers thématiques en danse et musique sont proposés aux élèves du cycle 3.

Ces interventions font l'objet d'une rémunération brute minimum appliquée aux intervenants de 30.00 € par heure. Celle-ci est majorée de 3.40 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale.

Monsieur OYSELLET rapporte que le coût des interventions de l'année scolaire 2024-2025 s'élevait à 1 360 € (rémunération brute + charges)

Il rappelle que depuis la rentrée scolaire 2016-2017, le Conseil Départemental ne finance plus ce programme. Néanmoins, il accompagne les collectivités qui le souhaitent dans l'organisation des interventions (organisation des plannings, documents administratifs...).

Monsieur OYSELLET précise à titre d'information que pour l'année scolaire 2024/2025, la répartition des séances a été la suivante :

- Ecole Publique Jacques Tati : 17 élèves (classe CP-CE1) et 23 élèves (classe CE2-CM).
- Ecole Privée Saint Joseph : 13 élèves (classe CP-CE1) et 18 élèves (classe CE2-CM).

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE RECONDUIRE** le dispositif d'intervention « Musique et Danse en milieu scolaire », pour l'année scolaire 2025-2026, pour les deux écoles de Jard-sur-Mer (Jacques Tati et St Joseph),
- **D'APPROUVER** que le nombre de séances soit limité à 8 heures maximum d'intervention par classe pour l'année scolaire 2025-2026, la Commune assumant en totalité le coût de ce dispositif,
- **DE SOLICITER** le Département de la Vendée pour un accompagnement organisationnel pour la mise en œuvre de ces interventions (organisation des plannings, documents administratifs...).

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

25-05-032 : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire donne la parole à Madame PAOLI.

Madame PAOLI explique que la commune va louer le logement situé 42 route de Madoreau à Jard sur Mer pour les renforts saisonniers de gendarmerie.

Madame PAOLI précise que normalement les communes de Jard sur Mer et Saint Vincent sur Jard bénéficieront pour juillet et août un renfort de gendarmerie de six gendarmes. Le choix a été fait de loger les gendarmes dans cette maison locative en raison de la vétusté de la maison communale du 18 rue du Grand Brandais qui ne permettait pas de les accueillir convenablement.

Madame PAOLI précise que le montant du loyer est de 3 000 € pour deux mois.

Les propriétaires demandent un dépôt de garantie d'un montant de 750 €.

Le plan comptable prévoit ces opérations au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » et à l'article 275 « Dépôts et cautionnements versés » tant en dépenses qu'en recettes.

Il convient de prévoir les écritures budgétaires suivantes en section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction	Montant	Article (Chap.) - Fonction	Montant
275 (27) : Dépôts et cautionnements versés - 01	750,00	275 (27) : Dépôts et cautionnements versés - 01	750,00
Total dépenses :	750,00	Total recettes :	750,00

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

25-05-033 : FINANCES – AUTORISATION DE CESSION D'UN TRACTEUR ET D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Monsieur REMAUD indique au Conseil Municipal que le tracteur de marque John Deere ainsi que le broyeur d'accotement de marque Noremat sont des matériels vieillissants et qu'il convient de les changer.

Le fournisseur Turpaud Berland du Poiré sur Vie propose une reprise de deux engins pour un montant total de 7 000 € :

- Le tracteur de marque John Deere type 955 datant de 1992 comptabilisant 2762 heures pour un montant de 6 000 €.
- Le broyeur d'accotement de marque Noremat d'une largeur de coupe d'1m32 datant de 1992 pour un montant de 1 000 €.

La cession de ces véhicules excédant 4 600 €, le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à céder ce matériel aux prix mentionnés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à vendre en l'état le tracteur de marque John Deere type 955 datant de 1992 pour un prix de cession de 6 000 € HT à l'entreprise Turpaud Berland,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à vendre en l'état le broyeur d'accotement de marque Noremat d'une largeur de coupe d'1m32 datant de 1992 pour un prix de cession de 1 000 € HT à l'entreprise Turpaud Berland,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession des deux engins susmentionnés et à faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités administratives compétentes.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

25-05-034 : FONCIER COMMUNAL – COMMERCIALISATION DES PARCELLES A BATIR SITUÉES CHEMIN DU PLUMAT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Monsieur REMAUD rappelle que par délibération en date du 3 avril 2025, le Conseil Municipal a fixé le prix de cession des trois parcelles communales à bâtrir situées chemin du Plumat sur la base de 225 € le mètre carré.

Cette délibération vise à confier la commercialisation de ces trois parcelles à Vendée Littoral Notaires.

Monsieur BOURON demande comment a été pris le choix de confier la commercialisation à l'office notarial.

Monsieur REMAUD confirme que c'est la commission urbanisme qui a fait ce choix.

Monsieur TRICOIRE se demande si c'est réellement à l'office notarial de procéder à cette commercialisation.

Monsieur REMAUD répond que la question a été posée à l'office notarial qui pouvait se charger de la commercialisation de ces terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE CHARGER** Vendée Littoral Notaires à commercialiser les trois parcelles à bâtir situées chemin du Plumat sur la base de 225 € le mètre carré net vendeurs fixés par délibération du 3 avril 2025.
- **DE CHARGER** Madame le Maire à signer tout document à intervenir ainsi que les actes notariés correspondants.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	21		2 R. TRICOIRE G. BOURON	

25-05-035 : VOIRIE – ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX – TRANCHE OPTIONNELLE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRERES LUMIERE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VRIGNON.

Monsieur VRIGNON rappelle que par délibération en date du 14 novembre 2024 le CM a validé le projet d'aménagement des rues de la République et des Frères Lumière,

Monsieur VRIGNON rappelle pour mémoire au Conseil Municipal la délibération du 19 décembre 2024 relative à l'attribution de la tranche ferme et de la prestation supplémentaire éventuelle du marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la République,

Par délibération en date du 19 décembre 2024, le Conseil Municipal a attribué le projet d'aménagement de la rue de la République à l'entreprise ATPR. Cette délibération prévoyait d'attribuer la tranche ferme et la prestation supplémentaire éventuelle. Les travaux d'aménagement de la rue de la République et la réfection du tapis d'enrobé de l'anneau du giratoire de la Tourette ont débuté depuis quelques semaines.

La tranche optionnelle prévoit des travaux d'aménagement de la rue des Frères Lumière pour un montant de 166 578.20 € HT soit 199 893.84 € TTC.

Monsieur ROBIN demande quelle est la nature et quel est le plan du projet.

Monsieur REMAUD répond que le projet a été présenté à différentes reprises en commission voirie.

Madame le Maire indique qu'on pourra transmettre aux conseillers municipaux les plans d'aménagement de cette rue.

Monsieur VRIGNON indique que l'enrobé du rond-point de la rue du Boisdet, Perpoise et de la Tourette sera refait après la saison dans la mesure où la mise en œuvre effectuée n'a pas permis d'obtenir un rendu de qualité.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AFFERMIR** la tranche optionnelle du marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Frères Lumière à l'entreprise ATPR pour un montant de 166 578.20 € HT.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le marché de travaux relatif à cette opération et toutes les pièces supplémentaires éventuelles s'y rapportant,
- **DE PRECISER** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le programme 302 du budget d'investissement.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

25-05-036 : BATIMENTS – IMPLANTATION D'UNE PASSERELLE DE TYPE LORA SUR TROIS BATIMENTS COMMUNAUX

Annexe 2 : Convention Vendée Numérique

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Dans le cadre du marché public passé entre le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique et la société Sogetrel spécialisée dans les services aux infrastructures numériques et équipements connectés, la Commune de Jard sur Mer est sollicitée pour implanter une passerelle de type LoRa sur des bâtiments communaux.

Il s'agit de mettre en place une flèche et un module électronique sur des bâtiments et de déployer le réseau très bas débit LoRa. L'installation de cette passerelle permettra à Vendée Numérique de recevoir des informations émises par des capteurs (exemple : relevés de compteurs d'eau, recueil d'informations sur l'éclairage public...).

Vendée Numérique souhaite l'accord de la Commune pour l'installation et la maintenance de cette passerelle sur les bâtiments communaux suivants :

- L'Eglise Sainte Radégonde.
- La Salle Madoreau.
- Le Moulin de Conchette.

Cette convention n'a pas d'incidence financière, elle est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement, une ou plusieurs fois, pour la même durée.

Madame LIEVOUX demande ce que vont capter ces appareils.

Monsieur REMAUD précise que ces passerelles numériques permettront de réaliser des relevés de compteurs notamment d'eau.

Monsieur BOURON constate que ce service assuré par la Commune ne donne pas lieu d'indemnisation, il le regrette.

Des échanges ont lieu quant à l'intégration architecturale de ces équipements qui seront implantés sur l'église et le moulin.

Monsieur REMAUD précise qu'il s'agit d'antennes très petites et qui pourraient être situées sous toiture.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
23				

25-05-037 : BATIMENTS – RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF MADOREAU – VALIDATION DE LA FORFAITISATION DES REMUNERATIONS DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Annexe 3 : Avenant 1 AMO

Annexe 4 : Avenant 1 MOE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Monsieur REMAUD expose :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 janvier 2024, la Commune de Jard-sur-Mer a confié à Vendée Expansion - SPL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Rénovation du Complexe sportif de Madoreau,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2024, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par NOVAM INGÉNIERIE,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2025, validant l'Avant-projet définitif,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Madame MARETTE demande si les marchés de travaux sont révisables dans la mesure où la durée de réalisation sera courte.

Monsieur REMAUD précise qu'à ce jour les marchés ne sont pas réalisés.

Monsieur ROBIN signale qu'il s'agit d'un certain montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à -24 750.48 € HT, ayant pour effet de porter le montant du marché à 63 769.52 € HT.
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 3 102.95 € HT, ayant pour effet de porter le montant du marché à 85 762.95 € HT.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les deux avenants joints à la présente délibération et tout document à intervenir.
- **DE PRÉCISER** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'imputation 21318 du programme 303 du budget principal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
23				

25-05-038 : INTERCOMMUNALITE – FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF MADOREAU

Madame le Maire donne la parole à Madame PAOLI.

La Commune de Jard sur Mer va procéder en 2025 à la rénovation du complexe sportif Madoreau. Les travaux consisteront à la pose de panneaux photovoltaïques, à la rénovation de l'éclairage intérieur de la salle et à la reprise du bardage de l'entrée de cet équipement.

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a ouvert un fonds de concours qui se terminera à la fin du mandat actuel.

Ce fonds de concours vise à aider tout projet communal à hauteur d'une enveloppe de 100 000 € utilisable une fois sur le mandat 2020-2026.

L'avant-projet définitif a été validé par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2025 et qu'il est évalué à 1 490 032.47 € qui se décompose de la manière suivante :

- Assistant à maîtrise d'ouvrage : 63 769.52 €.
- Maîtrise d'œuvre : 85 762.95 €.
- Travaux : 1 340 500.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE SOLICITER** la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral pour bénéficier de ce fonds de concours sur l'opération de rénovation du complexe sportif Madoreau estimée à la phase APD à 1 340 500.00 € HT de travaux et 149 532.47 € HT d'honoraires.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche à intervenir.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
23				

25-05-039 : SYDEV – CONVENTION RELATIVE A DES TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE CONCERNANT LE PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC 2025

Annexe 5 : Convention SyDEV

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Chaque année, le SyDEV procède à des travaux de rénovation d'éclairage public, selon le plan pluriannuel établi avec la Commune.

Ces travaux comprennent également des interventions qui s'avèrent nécessaires à l'occasion de visites de maintenance.

Les montants maximums de travaux et de participation pour l'année 2025 se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2025	6 000.00	7 200.00	6 000.00	50.00%	3 000.00
TOTAL PARTICIPATION					3 000.00

Monsieur ROBIN demande combien de candélabres sont concernés.

Monsieur REMAUD répond qu'il ne le sait pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
23				

25-05-040 : SYDEV – CONVENTION RELATIVE A UNE OPERATION DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA ZONE PORTUAIRE

Annexe 6 : Convention SyDEV

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Dans le cadre de la maintenance des points lumineux de l'éclairage public, le SyDEV a constaté à la suite d'une visite du 15 mars 2024 que certains points lumineux nécessitaient une rénovation d'une

partie de l'éclairage public de la promenade portuaire de Jard sur Mer. Une convention d'éclairage a été établie.

Le SyDEV propose une intervention relative aux travaux d'éclairage public selon les modalités financières suivantes :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	15 276.00	18 331.00	15 276.00	50.00 %	7 638.00
TOTAL PARTICIPATION					7 638.00

Monsieur REMAUD explique qu'un chiffrage avait été fait à un prestataire différent que le SyDEV mais le coût était moins intéressant. Les candélabres seront équipés de LED.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

25-05-041 : SYDEV – CONVENTION RELATIVE A DES TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE CONCERNANT LES BOULES A MOYEN TAUX DE PANNE

Annexe 7 : Convention SyDEV

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Dans le cadre du programme de suppression des luminaires d'éclairage public de type boule 2025-2026, une convention relative à des travaux de rénovation d'éclairage a été établie.

Le SyDEV propose une intervention selon les modalités financières suivantes :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	85 334.00	102 401.00	85 334.00	30.00 %	25 600.00
TOTAL PARTICIPATION					25 600.00

Monsieur REMAUD précise que la décision a été prise de rénover l'ensemble des boules et que nous arrivons à la quasi-totalité des remplacements. Il ne restera que deux quartiers sur lesquels intervenir : (Le Moulin Girard et Les Essarts).

Monsieur ROBIN demande à combien s'élève la participation à l'année de la Commune.

Après vérification, il est précisé que la Commune ne participe pas au titre du fonctionnement général du SyDEV.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
23				

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES SUITE A LA RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

Tableau des DIA du 5 mars 2025 au 20 mai 2025					
N° DIA	Références Cadastrales	Adresse du bien	Superficie	Prix	Préemption
25 O0034	AX 507	35 rue des Conches Ractées	824 m ²	300 000 €	N
25 O0035	AM 309	3 rue du Moulin Girard	712 m ²	260 000 €	N
25 O0036	AM 762 (lot 1)	15 rue du Maréchal Foch	202 m ²	135 000 €	N
25 O0037	AO 418	11 rue du Village du Port	325 m ²	215 000 €	N
25 O0038	AM 465-462	57 Ter rue Georges Clemenceau	565 m ²	231 000 €	N
25 O0039	AM 762 (lot 2)	15 rue du Maréchal Foch	202 m ²	135 000 €	N
25 O0040	AI 1263-1055-1267 (lots 151-212)	Rte de l'Abbaye du Lieu-Dieu - Domaine du Payré	22 451 m ²	146 500 €	N
25 O0041	ZD 926	Impasse de la Plaine	538 m ²	154 000 €	N
25 O0042	AW 601	46 rte des Goffineaux	874 m ²	200 000 €	N
25 O0043	AI 1240-1237-1238	11 chemin du Plumat	1 102 m ²	310 000 €	N
25 O0044	AL 598	6 rue des Vignes	1 335 m ²	200 000 €	N
25 O0045	AN 1432	17 rue du Boisdet	102 m ²	131 100 €	N
25 O0046	AT 311	49 chemin du Fougeroux	838 m ²	299 000 €	N
25 O0047	AR 496	10 rue du Commandant Charcot	800 m ²	245 000 €	N
25 O0048	AI 1055-1263-1267 (lots 157-206)	Rte de l'Abbaye du Lieu-Dieu - Domaine du Payré	22 451 m ²	175 000 €	N
25 O0049	AX 117	15 rue des Conches Ractées	1 417 m ²	320 000 €	N

25 O0050	AW 541	2 Clos des Patelles	334 m ²	630 000 €	N
25 O0051	AR 376	8 rue du Commandant Charcot	450 m ²	525 200 €	N
25 S0052	ZD 853	93 rue du Fief l'Abbesse	868 m ²	705 000 €	N
25 O0053	AL 894	2 H rue de la Perpoise	831 m ²	330 000 €	N
25 O0054	AI 1055-1263-1267 (lots 28-69)	Rte de l'Abbaye du Lieu-Dieu - Domaine du Payré	22 451 m ²	175 000 €	N
25 O0055	AE 196-260 (lots 829-883)	Résidence Parc de la Grange	216 896 m ²	82 000 €	N
25 O0056	AL 274	3 rue des Tourterelles	409 m ²	310 000 €	N
25 O0057	AO 326-327 (Lot 4)	Résidence les Cottages du Port	2 093 m ²	195 000 €	N
25 O0058	AM 710-711	1 rue du Maréchal Foch	515 m ²	173 000 €	N
25 O0059	AR 538-547	10 impasse du Maréchal Leclerc	600 m ²	310 000 €	N
25 O0060	AI 1285-1288	Chemin du Plumat	338 m ²	50 923 €	N
25 O0061	AV 325	9 impasse des Chênes Verts	393 m ²	58 950 €	N
25 O0062	AW 562	5 impasse de la Tourelle	373 m ²	290 000 €	N
25 O0063	ZD 218	102 rue Georges Clemenceau	792 m ²	221 340 €	N
25 O0064	AV 275	1 impasse des Chênes Verts	475 m ²	325 000 €	N

RELEVÉS DE DÉCISIONS DE MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS CONFIÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Références	Objet	Fournisseur	Montant € TTC
2025/0196	E.P.I. Agents	Actuel Vet	3 424.87 €
2025/0198	Aménagement garage école en logement saisonnier	Boussais David	2 773.20 €
2025/0199	Cotisation 2025	ANEL	571.60 €
2025/0207	Vidéo surveillance urbaine	CTV-VFLIT	11 877.78 €
2025/0216	Ganivelles – Piquets pour aménagement Morpoigne	Cot'Ouest Matériaux	3 967.75 €
2025/0217	Création panneau plage surveillée Pé du Canon	Studio Sablais	1 938.00 €
2025/0218	Création liaison piétonne entre la rue du Boisdet et la rue de la Perpoise	ATPR	4 109.40 €
2025/0223	Fournitures d'entretien pour les services techniques	Orapi	2 059.43 €
2025/0225	Engrais pour stade	Bio3G	827.20 €
2025/0231	Pata 2025	Colas France	12 145.50
2025/0232	Création puisard rue Charcot	Colas France	1 711.84 €
2025/0233	Réalisation chemin des Dunes (capitainerie)	Colas France	2 668.90 €
2025/0234	Reprise caniveau centre-bourg	Colas France	3 820.46 €

2025/0235	Peinture signalisation horizontale	Atout signal	7 800.12 €
2025/0243	VHF 3 mobiles pour postes de secours Pé du Canon	RM Nautisme	699.44 €
2025/0247	Base radio bouton d'urgence pour accueil mairie	Arantel	3 600.00 €
2025/0249	Impression La Conchette spécial Budget en 2 400 exemplaires	Media Horizon	656.70 €
2025/0251	Guide des futurs époux et livrets de famille	Fabregue Imprimerie	638.84 €
2025/0255	Spectacle du 01/06/2025 La Déferlante	Compagnie qui s'y colle	1 438.71 €
2025/0256	Spectacle du 23/07/2025 La Déferlante	Limouzart	2 500.00 €
2025/0258	Maîtrise d'œuvre pour la réfection rue de l'Océan	BSM	3 696.00 €
2025/0259	Concert du 01/08/2025	Ariane Productions	1 200.00 €
2025/0260	Fournitures administratives avril 2025	Maxipap	2 336.17 €
2025/0265	Réparation sur Dacia Duster CG919GA	Carrosserie Jardaise	783.94 €
2025/0270	Parcours sport 24/25 pour 8 séances paddle Ecole Jacques Tati	Paddle aventure	2 640.00 €
2025/0271	Animation accrovoile le 15/08/2025 Fête de la Mer	Compagnie Lez'Accros	3 679.80 €
2025/0273	Réparation flexibles sur tractopelle	M3	3 490.28 €
2025/0274	Teaser tourisme année 2025	Eyemo	1 464.00 €
2025/0276	Toit-Poids et fournitures pour barnums	Vitabri	4 450.86 €
2025/0277	Renouvellement porte sac voirie	Fradin	6 576.00 €
2025/0278	Réparation porte voiture électrique EV	Urban Z Elec	1 334.21 €
2025/0279	Fleurissement mairie	Pépinières Boutin	783.75 €
2025/0280	Pose cavurne cimetière	Bellier-Neau STE	6 566.58 €
2025/0282	Nivellement plage Pé du Canon	STTP	5 364.00 €
2025/0284	Location véhicule pour mairie pendant 5 mois	Europcar	3 527.81 €
2025/0285	Prolongation d'un branchement d'assainissement au Plumat	Suez Eau	1 419.90 €
2025/0286	Réalisation de 2 branchements d'assainissement au Plumat	Suez Eau	5 001.52 €
2025/0287	Location sanisettes saison 2025	Caux Loc Services	10 160.64 €
2025/0289	Programme entretien des équipements touristiques en forêt domaniale	ONF	10 810.00 €
2025/0290	Feu d'artifice du 13/07/2025	Couturier JCO	9 000.00 €
2025/0291	Feu d'artifice du 15/08/2025	Couturier JCO	9 000.00 €
2025/0292	Balade contée et musicale du 22/07/2025 J'Art Festival	Luciole et Grillon	676.00 €
2025/0294	Réfection chaussée carrefour du Moulin Girard	Colas France	17 472.12 €

2025/0296	Réfection de chaussée rue des Abbés	Colas France	5 070.46 €
2025/0297	Reprise des zones racines en enrobé noir	Colas France	5 565.34 €
2025/0298	Sécurisation rue des Jaudonnes	ATPR	15 912.96 €
2025/0300	Trottoir rue de Boisvinet	Colas France	15 792.60 €
2025/0301	Toutounettes et poubelles toutounettes	Animo Concept	5 743.20 €

2025/0302	Cendrier mural	Animo Concept	2 428.80 €
2025/0303	Drapeaux Pavillon Bleu	Teragir	432.00 €
2025/0304	Pavés pour création caniveaux	AGI	5 948.88 €
2025/0315	Drapeaux pour saison 2025	Doublet ETS	1 204.80 €
2025/0318	Caisse d'un caveau et évacuation	Bellier-Neau STE	1 176.00 €
2025/0319	Spectacle soirée folklorique du 17/08/2025	Rom animation	1 059.48 €
2025/0320	Mission d'optimisation de la collaboration au sein du pôle accueil	Opteam RH	3 622.90 €
2025/0322	Achat d'un tracteur et d'un broyeur d'accotement	Turpaud Berland	48 000.00 €
2025/0325	Tiralo pour poste de secours Pé du Canon	AR International	1 740.75 €
2025/0328	Fut aspen 200 L	Equip Jardin Atlantic	1 832.39 €
2025/0336	Arroseurs pour stade	Garden arrosage	1 474.92 €
2025/0340	Ciné concert du 21/07/2025 J'Art Festival	L'orchestre de chambre d'hôte	900.00 €
2025/0341	Teaser J'Art Festival	Eyemo	816.00 €
2025/0345	Alcotest électronique	UGAP	729.96 €
2025/0346	Achat débroussailleuse et tronçonneuse thermique	Equip Jardin Atlantic	1 382.33 €
2025/0350	Séparateur de voie	ADS Equipements	2 506.80 €
2025/0351	Démolition et évacuation ancien CTM	ATPR	63 395.03 €
2025/0353	Fournitures pour réparation Tiralo	Sun Rider 85	137.21 €
2025/0356	Déplacement Sénat le 27/05/2025 Passeport du Civisme	Nombalaïs Mobilité	3 788.00 €
2025/0357	Création dépliant navette l'Océane	Studio Sablais	804.00 €
2025/0358	Panneau digital et services associés	Lumiplan Ville SAS	10 416.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Madame MARETTE demande quelle est la prestation de la société OPTEAM RH.

Madame le Maire répond que ce cabinet a été mandaté pour accompagner les agents du service Accueil qui connaissent des difficultés dans leur collaboration. Le travail est en cours.

Monsieur BOURON souhaite revenir sur l'hommage qui a été décidé en mémoire de Thierry BENOTEAU, il précise qu'il est favorable à cette démarche. Cependant il pense qu'à l'avenir il serait bon de penser à honorer des jardais qui ont marqué la Commune :

- Les soeurs VERRIERES.
- Raoul GROLLEAU, créateur du premier Syndicat d'Initiative en 1938.

Madame le Maire dit que cette suggestion est à retenir pour la dénomination de nouvelles places.

Madame le Maire souhaite aborder la question de la rencontre avec l'AJAC qui propose d'organiser un marché de noël en 2025. Plusieurs hypothèses d'organisation de ce marché ont été imaginées par l'AJAC en fonction de différents lieux. L'AJAC souhaite obtenir de la part de la Commune une subvention pour permettre la réalisation de ce marché, l'aide financière varie en fonction des lieux retenus.

Le Conseil Municipal échange sur cette question.

Il est décidé de confier la première étape de cette réflexion à la commission des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 21h44.

Le Maire,
Sonia GINDREAU

Le Secrétaire,
Nelly VRIGNON